

Projet de texte destiné à la publication

Commune: 1255 Veyrier

Procédure d'approbation des projets d'installations électriques

Mise à l'enquête publique

pour:

S-153771 Station transformatrice MT-BT Tournettes
Nouvelle installation en remplacement de l'ancienne

Requérante : Service Industriels de Genève, 1211 Genève 2

La demande d'approbation des plans susmentionnés a été soumise à l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI.

Les dossiers seront mis à l'enquête du **vendredi 23 décembre 2011** jusqu'au **mercredi 1^{er} février 2012** dans la commune de Veyrier.

La mise à l'enquête publique entraîne, selon les art. 42-44 de la loi fédérale sur l'expropriation (RS 711), le ban d'expropriation.

Pendant le délai de mise à l'enquête, quiconque ayant qualité de partie en vertu de la loi sur la procédure administrative (RS 172.021) ou de la loi sur l'expropriation peut faire opposition auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI, Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Toutes les objections en matière d'expropriation et toutes les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposés dans le même délai. Les oppositions et les demandes déposées ultérieurement en vertu des articles 39 et 51 de la loi sur l'expropriation doivent également être adressées à l'Inspection fédérale des installations à courant fort.

Inspection fédérale des installations à courant fort
Projet
Chemin de Mornex 3
1003 Lausanne

Observation:

Lors de la publication, il faut tenir compte des fêtes (RS 172.021, art. 22a), à savoir :

- a. **7 jours avant et 7 jours après les fêtes de Pâques et de Noël**
- b. **du 15 juillet au 15 août y compris**
- c. **du 18 décembre au 2 janvier y compris**